



AVIS PUBLIC

INTERRUPTION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 979

(art. 537 de la LERM)

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE la procédure d'enregistrement annoncée dans l'avis public du 12 janvier 2024 pour le règlement ci-bas a été interrompue le mercredi 17 janvier 2024 entre 10h30 et 13h;

979 - Règlement visant à favoriser le retrait des réservoirs de mazout sur l'ensemble du territoire de la ville de Rosemère

QUE ladite procédure sera prolongée jusqu'à 20h30 pour le mercredi 17 janvier 2024 et commencera à 8h30 pour se finir à 20h le jeudi 18 janvier 2024, conformément à l'article 537 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

FAIT À ROSEMÈRE, CE 17 JANVIER 2024

Alexandre Bélisle-Desjardins

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint